

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHOUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

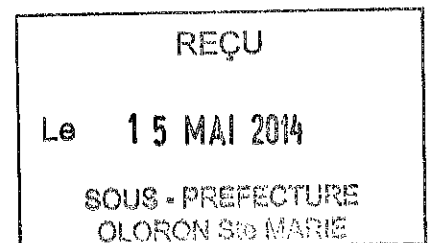
<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maïté POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N°140430-24-RH

EMPLOIS SAISONNIERS



M. LEES indique qu'afin de répondre à l'ouverture des bassins extérieurs de la piscine intercommunale durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

- Emplois de surveillant de baignade (titulaires du B.N.S.S.A.) dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service ; rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives :
  - mois de juin, juillet, août et septembre 2014 : 12 postes d'un mois à temps non complet
- Emplois Accueil-vestiaires dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service, rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :
  - mois de juillet et août 2014 : 7 postes de 15 jours à temps non complet
- Emplois d'Agent d'entretien, rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :

- du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2014 : 1 poste d'un mois à temps complet
- du 1<sup>er</sup> au 31 août 2014 : 1 poste d'un mois à temps complet

Pour information, il est rappelé que la Communauté de Communes fait également appel à des jeunes pour le service de la Médiathèque et les services administratifs de la collectivité durant les mois de juillet et août 2014, mais il n'est pas nécessaire de créer de postes supplémentaires en ce sens que ces personnes viennent remplacer les agents en congés annuels.

Le rapporteur entendu,

Oùï cet exposé,

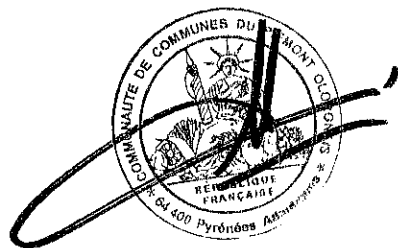
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport
- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 15.05.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

